

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

En exercice 27
Présents 23
Votants 26
Quorum 14

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20261005-DCM_2026_10_09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/10/2026

L'an deux mille vingt six

Le : 05 octobre 2026

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
en Mairie, sous la présidence de Monsieur André GACHET, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 septembre 2026

PRESENTS : André GACHET, Florence PICHON, Alain RENE, Martine MEILLIER, Quentin ROURE, Isabelle ELVINGER, Philippe BERLANDE, Pierre GACHET, Jérôme ARCELIN, Corine JEAY, Hubert GODARD, Fabienne GIBASSIER, Annabelle BOURGIN, Marjorie COMBE, Jennifer CAPEL, Anna Paola ROYON, Magali ROUCHON, Jean-Baptiste CHAMBEFORT, Julien LOUAT, Laurent BRUYERE, Sandrine GRANGER, Laetitia PAYET, Nicolas LOPEZ.

ABSENTS : Sébastien DE ARAUJO, Jean-Philippe PELLEGRIN, Christelle MELI, Grégoire GRANGER.

POUVOIRS : Sébastien DE ARAUJO à Magali ROUCHON, Jean-Philippe PELLEGRIN à Sandrine GRANGER, Grégoire GRANGER à Laurent BRUYERE.

SECRETAIRE : Florence PICHON.

Délibération n°2026 10 09

OBJET : MISE A JOUR DES TARIFS POUR L'INSERTION DES ENCARTS PUBLICITAIRES
DANS LES BULLETINS MUNICIPAUX A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2027.

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales

Considérant la nécessité de revoir la grille tarifaire pour l'insertion des encarts publicitaires dans les bulletins municipaux à compter du 1^{er} janvier 2027,

Considérant la proposition de la commission « communication, concertation communale et vie démocratique » en date du 30 septembre 2026 consistant à réduire le nombre d'éditions annuelles à deux parutions afin de réaliser des économies de fonctionnement,

Considérant la proposition de nouveaux tarifs des encarts publicitaires insérés dans le bulletin municipal à savoir :

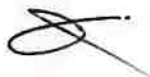
- Encart de dimension 9cm X 6,5cm :
 - Une parution : 60€
 - Deux parutions : 90€
- Encart de dimension 19,2cm X 6,5cm :
 - Une parution : 100€
 - Deux parutions : 150€
- Une page entière (quatrième de couverture) :
 - Une parution : 400€
 - Deux parutions : 600€

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

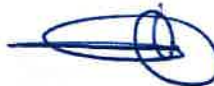
- approuve la réduction du nombre de parutions du bulletin municipal à deux numéros pour l'année 2027 et les années suivantes, en mai et novembre,
- approuve les nouveaux tarifs des insertions publicitaires présentés ci-dessus, applicables à compter du 1^{er} janvier 2027,
- fixe la règle selon laquelle une même entreprise ne peut réserver qu'un seul encart par édition,
- confirme que les espaces publicitaires sont exclusivement réservés aux activités commerciales, à l'exclusion de toute demande à caractère politique ou religieux,
- précise que le versement par les entreprises, ayant réservé un encart, doit intervenir préalablement à la parution.

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy,
le 06 octobre 2026

Le maire,
André GACHET



Le secrétaire de séance,
Florence PICHON



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le : 09.10.2026
Publié ou Notifié
le : 09.10.2026